



Association
Énergies Solidaires

LE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COMMUNES VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Présentation du dispositif

Vincent LEVISTRE – Séminaire CYTé 17/01/2023

RELAIS LOCAL DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

À travers des dispositifs nationaux



GRAND PUBLIC

Depuis 2002

- Conseils techniques, règlementaires et financiers pour les ménages
- Neutre, gratuit et indépendant



COLLECTIVITÉS

Depuis 2012

- Accompagnement transition énergétique communale
- Sensibilisation des élus



PUBLIC PRÉCAIRE

Depuis 2014

- Mise en place et animation d'un réseau d'acteurs locaux
- Accompagnement sociotechnique des ménages à domicile



PROJET BÉNÉVOLAT précarité énergétique



- Chantiers participatifs encadrés par un professionnel
- Former des bénévoles à l'écoconstruction
- Créer du lien social



NOTRE TERRITOIRE, LE NORD DES YVELINES

5 EPCI, près de 800 000 habitants



Fabrique 21
CARRIERES-SOUS-POISSY



CONNAITRE SON PATRIMOINE ET ENGAGER DES ACTIONS

Une nécessité pour préparer l'avenir

→ Les **5 bonnes raisons** de mettre en place une **stratégie de suivi et de rénovation** de votre patrimoine:

- Assurer le confort des occupants de vos bâtiments
- Maintenir durablement votre patrimoine en bon état
- Maîtriser vos charges de fonctionnement en investissant sur du durable
- Engager une démarche exemplaire auprès de vos citoyens
- Participer aux objectifs nationaux et internationaux en matière de transition écologique

→ Les **3 bonnes raisons** de **choisir le CEP** pour y parvenir :

- Bénéficier d'un accompagnement sur le moyen-long terme avec un agent partagé sur plusieurs communes
- Profiter d'un soutien technique, réglementaire et financier pour planifier et mener vos projets
- Accéder à un service souple qui saura s'adapter à vos contraintes locales

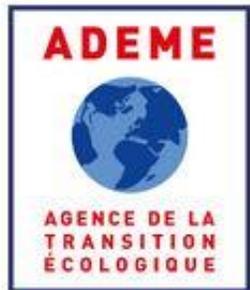


QU'EST-CE QUE LE CEP?

Un accompagnement local d'un dispositif national

Dispositif disponible pour les communes de – de 10 000 habitants

→ Dispositif national porté par l'ADEME



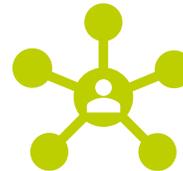
350 conseillers

8 000 communes

250 EPCI

→ Partage d'un économe de flux,

- sur plusieurs communes
- qui n'ont pas les ressources en interne (temps, personne dédiée, etc.)



QUEL EST L'OBJECTIF DU SERVICE ?

Aider les communes à faire les bons choix



Réduire les consommations d'eau et d'énergie, à confort au moins identique sur le patrimoine bâti, l'éclairage public et la flotte de véhicules.



Accompagner la commune dans les projets de rénovation et de construction (accompagnement administratif / technique / financier)



Animer des actions de sensibilisation et de formation auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.



COMMENT PROCÈDE-T-ON ?

Un accompagnement sur le long terme par étape

1

DIAGNOSTIC INITIAL

Mise en place d'une comptabilité énergétique
(récupération et analyse des factures)

Analyse du patrimoine
(visites techniques des bâtiments et
équipements)

Etablissement d'un plan d'actions permettant
une réduction des consommations, une
amélioration du confort et une mise en valeur
du patrimoine

2

ACCOMPAGNEMENT

Suivi et analyse
de l'évolution des consommations

Accompagnement à la mise en œuvre
des projets de rénovation et de construction

Sensibilisation
des élus et des usagers des bâtiments

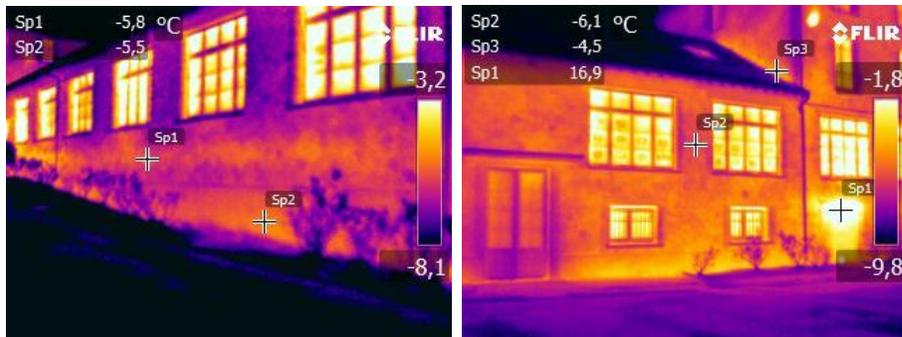
Veille et relais
concernant la réglementation et les subventions



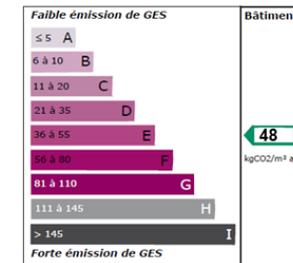
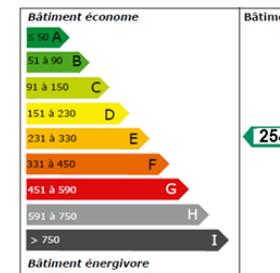
EXEMPLES DE SERVICES PROPOSÉS

Un accompagnement transversal

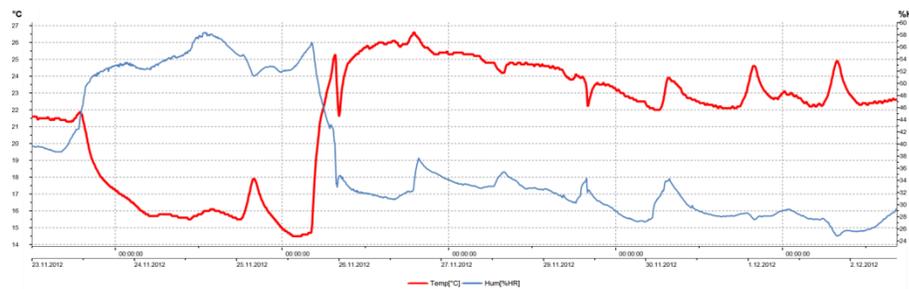
Thermographie des bâtiments



Etude spécifique bâtiment ou éclairage



Campagne de mesures



Accompagnement administratif



EXEMPLE DE PROJET ACCOMPAGNÉ

Investir pour réduire les coûts de fonctionnement

REX



Les travaux réalisés

- Isolation des rampants de la Salles des fêtes en **fibre de bois** avec $R=8\text{m}^2.K/W$
- Remplacement de la chaudière par une chaudière **condensation**
- Remplacement des ouvrants par **double vitrage** avec $U_w = 1,1 \text{ W/m}^2.K$
- Rénovation de l'éclairage → Passage en **LEDs**

Montage financier

Coût des travaux		Financements	
Isolation de la toiture	32.187 € HT	Conseil Régional	22.500 €
Remplacement des huisseries	45.730 € HT	Convention TEPCV	19.394 €
Rénovation de l'éclairage	6.426 € HT	Conseil Départemental	17.500 €
Remplacement de la chaudière	6.172 € HT	Parc Naturel Régional du Vexin français	6.744 €
Coût de la rénovation énergétique	90.515 € HT	Total Financements	66.138 €

73%
de financements



52%
d'économies d'énergie



LES MODALITÉS D'ADHÉSION

Des modalités de conventions variables localement



- Signature d'une **convention** avec la structure locale labellisée par l'ADEME
- Convention généralement de **3 ans** renouvelable
- **Adhésion annuelle** fonction des financements locaux (ADEME, Syndicat d'énergie, Parc Naturels, etc.)
- Des **économies d'énergie** permettant de financer le dispositif
- Besoin de désigner un **référent** au sein de la commune (partenaire ≠ prestataire)





Association
Énergies Solidaires

GARDONS LE CONTACT



Vincent LEVISTRE

Responsable Pôle Collectivités & Précarité énergétique

01 39 70 23 06

Vincent.levistre@energies-solidaires.org



01 39 70 23 06



energies-solidaires.org

